



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 mars
à 18 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 20 février 2026

Délibération C20260305_023	Affectation des résultats – Budget principal
-------------------------------	--

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BIENVENU Frédéric, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DANES Richard, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÖ Bastien, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, LIBRET LAUTARD Madeleine, MEDALE GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, PETAUT-JEAN Sophie, RAMOND Rémi, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, BRUN Karine, CAILLET Pierre, DALLARD Jean-Michel, DA SILVA Sandra, LAFARGUE Denis, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, PORTET Michel, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, SENECLAUZE Christian

Pouvoirs :

BARTHET Guy à MEDALE GIAMARCHI Claire, LAFARGUE Denis à CONDIS Sylvette, MAILHOL Béatrice à BIENVENU Frédéric

Secrétaire de séance : BIENVENU Frédéric

Nombre de délégués titulaires : 57

Présents : 41

Pouvoirs : 3

Votants : 44

Absents/excusés : 16

OBJET : Affectation des résultats – Budget principal

Monsieur le Président rappelle que le budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 916 113,90 € pour l'exercice 2025.

Compte tenu des besoins de la section d'investissement, il propose d'affecter 885 569,05 € en section d'investissement au Budget Principal 2026.

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 17 février 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- D'affecter la somme de 885 569,05 € en section d'investissement du Budget principal 2026,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait à Carbonne, le 6 mars 2026

Le Président

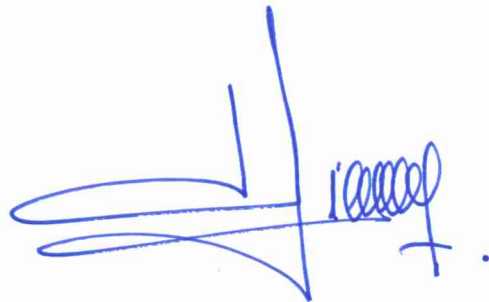
Denis TURREL



43 Voix POUR
0 Voix CONTRE
1 ABSTENTION (Jean-Marc ESQUIROL)

Le secrétaire de séance

Frédéric BIENVENU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.